

COMITÉ INTERNATIONAL  
DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE  
OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. : 33 30 60 — TELEX : 22269

PRESS RELEASE

Genève, le 25 juin 1963.

Communiqué No 780

0.253.2

LA MISSION DE M. GONARD EN ALGERIE

CICRPRESS, le 25 juin 1963 - Le Colonel commandant de corps d'armée S. Gonard, vice-président du Comité international de la Croix-Rouge, est revenu d'Algérie, où le Comité l'avait chargé d'examiner l'activité de la délégation du CICR et d'avoir à ce sujet, une entrevue avec le président du gouvernement algérien, comme il avait été convenu en février de cette année.

M. S. Gonard, après avoir conféré avec le chef de la délégation, s'est rendu sur les lieux, où les délégués du CICR exercent depuis trois mois leur activité, en général par équipes de deux délégués. Il a pu se convaincre que, tant en ce qui concerne les visites aux anciens harkis détenus que la recherche de personnes disparues depuis le "cessez-le-feu" du 19 mars 1962, les activités de la délégation progressent normalement.

Tous les harkis détenus dans des prisons civiles ont reçu la visite des délégués, qui ont pu s'entretenir avec chacun d'eux sans témoins, Sur 2.500 harkis visités, 1.300 environ, ont exprimé le désir d'être transférés en France. Des listes nominatives en ont été établies à l'intention des gouvernements. Ce recensement étant achevé, le CICR espère qu'un premier contingent de 300 harkis pourra être bientôt libéré, selon les déclarations qu'ont faites récemment à Paris MM. Bentoumi, garde des Sceaux, et de Broglie, secrétaire d'Etat. Il souhaite qu'une centaine de détenus ayant moins de 20 ans ou plus de 60 ans et désirant également passer en France puissent se joindre à ce premier contingent.

Au cas où le gouvernant algérien déciderait de libérer cette catégorie de harkis, le CICR, conformément à sa vocation humanitaire, a offert le service de ses délégués, qui pourraient être chargés d'assurer que ce transfert s'opère dans des conditions satisfaisantes.





- 2 -

En ce qui concerne les lieux de détention, le CICR, selon l'usage, a régulièrement fait part aux autorités algériennes intéressées des constatations faites par ses délégués à la suite de leurs visites. La mission de ces derniers a du reste été facilitée grâce à l'excellent contact et les bons rapports qu'ils ont pu avoir avec les autorités de la Justice civile algérienne.

Quant aux disparus, les démarches longues et patientes et poursuivent très activement. La recherche des témoins, des parents ou des co-habitants de l'immeuble où vivait la personne disparue est difficile, car, depuis les événements de 1962, le mouvement des populations citadines a été assez intense, de sorte que bien des traces se perdent. Des renseignements ne pourront être donnés que lorsque l'action de recherche sera achevée dans son ensemble.

Le vice-président du CICR a pu constater le dévouement et la diligence des délégués, ainsi que les excellentes relations qu'ils entretiennent avec les autorités algériennes, les représentants de la France et les populations avec lesquelles ils sont quotidiennement en contact dans les villes comme dans les douars.

Les gouvernements français et algérien sont régulièrement orientés sur l'activité de la délégation du CICR en Algérie et l'avancement de ses travaux. Dans ce but, l'audience que le président Ben Bella a accordée au vice-président du CICR, a très utilement permis de fixer la ligne de conduite permettant de mener à bien l'oeuvre humanitaire entreprise.

Le Colonel Gonard a également informé M. Gorse, ambassadeur de France, des constatations qu'il avait faites pendant son séjour en Algérie auprès de la délégation du CICR.

-----